



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Séance du lundi 30 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 30 novembre 2015 à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 novembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints
M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. Francis HARCHOUX, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix sept
- ABSENTS :** M. Fabien LEMÉE (pouvoir à Mme Danielle BRETEL), M. François GUELET, Nathalie GIRAULT (donne pouvoir à Mme Marie-Annick GOUPIL), Mme MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Angélique CUPIF (pouvoir à Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : M. Emmanuel PÉРАН, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h10.

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE
2015.137	Vie municipale	<u>Règlement intérieur du conseil municipal :</u> APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal qui entrera en vigueur le 1 ^{er} décembre 2015.	Unanimité
2015.138	Urbanisme	<u>Numérotation rue de Saint-Médard :</u> DECIDE d'attribuer le N° 42 A à M. et Mme DELANOE, N° 46 A à la Boulangerie « L'Atelier du Boulanger », N° 48 à l'habitation appartenant à M. FOUREL, N°48 A au magasin informatique « Lotus Informatique » et le N°48 B à M. Mme GEORGENNET (maison individuelle).	Unanimité
2015.139	Intercommunalité	<u>Syndicat du bassin versant de l'Ille et de l'Illet – Rapport d'activités 2014 :</u> APPROUVE le rapport d'activités de l'année 2014 du syndicat du bassin versant de l'Ille et de l'Illet (SBVII).	Unanimité
2015.140	Cadre de vie	<u>Végétalisation du cimetière :</u> VALIDE la proposition de la commission Cadre de vie concernant la végétalisation du	Unanimité

		<p>cimetière et la création de massifs de végétaux afin d'embellir et de donner un aspect plus paysager.</p> <p>VALIDE le passage en code 3 de gestion différenciée du cimetière et du terrain dit « VAILLANT », actuellement tondu toutes les semaines, et qui sera remplacé par un jardin champêtre avec une fauche bisannuelle, et plantation de bulbes.</p>	
2015.141	Intercommunalité	<p><u>Syndicat des eaux – Rapport sur le prix et la qualité du service (RPOS) 2014 :</u></p> <p>APPROUVE le rapport RPOS pour l'année 2014 du syndicat intercommunal des eaux de SAINT AUBIN D'AUBIGNE.</p>	Unanimité
2015.142	Projets	<p><u>Construction d'une salle de sports – Lancement du marché de maîtrise d'œuvre :</u></p> <p>DECIDE de lancer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une nouvelle salle de sports, sur la base du programme présenté,</p> <p>DIT que le programme défini actuellement mérite des précisions qui devront encore faire l'objet d'une réunion du groupe de travail.</p>	2 abstentions
2015.143	Travaux	<p><u>Affaissement de terrain Lotissement de La Pilais – Validation DCE et délégation à Monsieur le maire pour signer marché de travaux :</u></p> <p>DÉCIDE de retenir le second scénario pour un montant estimatif de 100 000€ HT, qui prévoit la déviation du ruisseau dans la prairie et implique l'acquisition d'une partie du terrain longeant le ruisseau.</p> <p>DONNE POUVOIR à Monsieur le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, de mener à bien les démarches afin d'acquérir ladite partie de terrain (environ 800m2).</p> <p>DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer l'attribution de marché de travaux, et ce dans le but de respecter les délais obligatoires pour l'obtention de la subvention DETR accordée par la Préfecture.</p>	Unanimité
2015.144	Travaux	<p><u>Aménagement de la rue du château d'eau – Validation du projet (candélabres SDE et voirie) :</u></p> <p>VALIDE le projet d'aménagement de la rue du château d'eau pour l'éclairage public et la voirie, pour un montant total estimé à 65 000€ TTC.</p> <p>DECIDE de lancer la consultation des entreprises pour le marché de voirie.</p>	Unanimité
2015.145	Circulation	<p><u>Modification du règlement de la zone bleue :</u></p> <p>APPROUVE les nouvelles délimitations de la zone bleue.</p> <p>APPROUVE la durée maximale unique de 40 minutes sur l'ensemble de la zone bleue.</p> <p>DÉCIDE que le mois de janvier sera une période de test des nouvelles règles de stationnement de la zone bleue ; les infractions seront alors signalées, mais non verbalisées.</p>	1 opposition
2015.146	Intercommunalité	<p><u>Financement du service mutualisé d'instruction du droit des sols :</u></p> <p>ACCEPTE la proposition du conseil communautaire concernant les modalités de financement du service mutualisé du droit des sols par les communes adhérentes.</p>	Unanimité
2015.147	Vie associative	<p><u>Règlement d'utilisation de la salle polyvalente :</u></p> <p>APPROUVE la décision du bureau de ne pas remplacer le lave-vaisselle de la salle</p>	Unanimité

		polyvalente. ACCORDE une deuxième gratuité annuelle aux associations pour la location de la salle polyvalente.																																					
2015.148	Finances	<p>Décisions modificatives :</p> <p>VOTE la décision modificative suivante pour le budget communal :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SECTION</th> <th>SENS</th> <th>OPERATION</th> <th>CHAPITRE</th> <th>COMPTE</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>RECETTES</td> <td>/</td> <td>041</td> <td>2031</td> <td>45 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</td> <td>45 000 €</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>DEPENSES</td> <td>/</td> <td>041</td> <td>2315</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>/</td> <td>041</td> <td>2315</td> <td>41 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</td> <td>45 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	SECTION	SENS	OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	INVESTISSEMENT	RECETTES	/	041	2031	45 000 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					45 000 €	INVESTISSEMENT	DEPENSES	/	041	2315	4 000 €			/	041	2315	41 000 €	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					45 000 €	Unanimité
SECTION	SENS	OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT																																		
INVESTISSEMENT	RECETTES	/	041	2031	45 000 €																																		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					45 000 €																																		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	/	041	2315	4 000 €																																		
		/	041	2315	41 000 €																																		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					45 000 €																																		
2015.149	Finances	<p>Acceptation de la subvention acquisition d'ouvrages bibliothèque :</p> <p>ACCEPTTE le versement de la subvention de 2 914,20€ accordée par le Conseil Départemental pour l'acquisition d'ouvrages à la bibliothèque.</p> <p>S'ENGAGE à réaliser l'acquisition de ces ouvrages.</p>	Unanimité																																				
2015.150	Vie associative – Finances	<p>Demande de subvention exceptionnelle La Boîte à métiers :</p> <p>ACCEPTTE d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association La boîte à métier d'un montant de 800 € pour l'acquisition d'un chalet de Noël dans le cadre des festivités de fin d'année.</p>	5 pour 1000 €, 8 pour 800 €, 5 abstentions, 4 contre																																				
2015.151	Enfance et jeunesse	<p>Modification Charte baby-sitters :</p> <p>DÉCIDE de modifier la charte en ajoutant à la liste des bénéficiaires du service tous les utilisateurs des services communaux.</p>	Unanimité																																				

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 9 décembre 2015, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD
Maire

